

BULLETIN MUNICIPAL

PARUTION 19 FÉVRIER 2018



PAYER SES TAXES À TEMPS, C'EST PAYANT!

Nous vous rappelons que le premier versement de vos taxes municipales est exigible le 26 février 2018.

Il est essentiel que le premier versement soit payé en entier à la date d'échéance si vous voulez avoir le privilège de payer en 3 versements.

Un contribuable qui ne respecte pas cette date perdra son privilège et verra son compte au total échu et portera intérêt au taux annuel de 10%.

AVIS PUBLIC ADOPTION DU RÈGLEMENT NO 380-18

AVIS PUBLIC est par les présentes donné par la soussignée, directrice générale de la susdite municipalité, que lors de l'assemblée ordinaire du conseil de ville de Desbiens, tenue le lundi 5 février 2018, le conseil a adopté le règlement suivant intitulé :

Règlement № 380-18 adoptant le Code d'éthique et de déontologie des élus municipaux.

Règlement assurant l'intégrité, l'honneur, le respect et la loyauté des élus afin d'éviter le favoritisme, la malversation, les abus de confiance ou autres inconduites.

Les personnes intéressées peuvent prendre connaissance dudit règlement au bureau de l'Hôtel de Ville, 925, rue Hébert, Desbiens, pendant les heures d'ouverture.

Ce règlement entrera en vigueur conformément aux dispositions de la Loi.

Donné à Desbiens,
ce 19 février 2018.

Marie-Ève Roy,
directrice générale

AVIS PUBLIC ADOPTION DU RÈGLEMENT NO 379-17

AVIS PUBLIC est par les présentes donné par la soussignée, directrice générale de la susdite municipalité, que lors de l'assemblée ordinaire du conseil de ville de Desbiens, tenue le lundi 5 février 2018, le conseil a adopté le règlement suivant intitulé :

Règlement № 379-17 modifiant le règlement de zonage numéro 292-05 de la façon suivante :

Ajout d'un plan sectoriel détaillant les contours de la zone 133R et modifications de divers articles du règlement afin de faciliter la compréhension et l'application dudit règlement.

Les personnes intéressées peuvent prendre connaissance dudit règlement au bureau de l'Hôtel de Ville, 925, rue Hébert, Desbiens, pendant les heures d'ouverture.

Ce règlement entrera en vigueur conformément aux dispositions de la Loi.

Donné à Desbiens, ce 19 février 2018.

Marie-Ève Roy, directrice générale



INSCRIPTION SOCCER - DESBIENS

Catégorie Amicale (5 à 12 ans)
Catégorie Structurée (5 à 11 ans)

Inscription à la réception de l'hôtel de ville de Desbiens avant le **16 mars 2018**.

L'activité aura lieu seulement si le nombre minimal de jeunes est atteint.

ENTRAINEURS(EUSES) RECHERCHÉS(ES)

Horaire et salaire à déterminer.

Pour information ou donner votre nom, appelez Jean-Philip Fortin au 418 480-8707

RAPPEL IMPORTANT

Obligation d'installer une soupape de sûreté (clapet de non-retour) à l'égard de tout immeuble desservi par le service d'égout municipal

Nous désirons vous rappeler que le règlement 302-06 adopté en 2006 déclare, entre autres, les articles suivants :

3.1 Tout propriétaire d'un immeuble desservi par le service d'égout municipal doit installer à ses frais et maintenir en bon état, une soupape de sûreté (clapet de non-retour) afin d'empêcher tout refoulement des eaux d'égout.

3.5 Au cas de défaut du propriétaire d'installer et de maintenir en bon état de telles soupapes (clapet de non-retour) conformément au présent règlement, la municipalité n'est pas responsable des dommages causés à l'immeuble ou à son contenu par suite des conséquences d'un refoulement des eaux d'égouts.

Les personnes intéressées peuvent prendre connaissance dudit règlement au bureau de l'Hôtel de Ville, 925, rue Hébert, Desbiens, pendant les heures d'ouverture.

OBSERVATION DU CIEL AVEC LE DÔME GONFLABLE DU PLANÉTARIUM

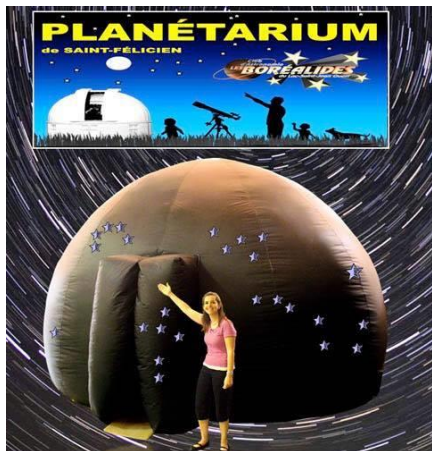
Le Club d'astronomie *Les Boréales* de Saint-Félicien viendra nous visiter avec leur dôme gonflable afin de nous initier à l'observation du ciel.

L'atelier se déroulera à la salle communautaire le samedi 17 mars 2018 à 13:30.

ACTIVITÉ GRATUITE, pour tous les âges (les enfants doivent être accompagnés d'un adulte)

Pour obtenir une place, il faut venir chercher ton billet directement à la bibliothèque (ouvert les lundis pm et mercredis soir). Aucune réservation via Facebook ou téléphone.

Faites-vite, seulement 30 places de disponibles.



FESTIVAL DE L'ICEBERG DU 6 AU 11 MARS 2018

Pour information : Jean-Philip Fortin
418 346-5571, poste 2803 ou 418-480-8707

Suivez-nous sur  / Ville de Desbiens



GARDONS NOTRE ÉGLISE OUVERTE ET MAINTENONS LES SERVICES DANS NOTRE PAROISSE.

Nous rencontrons présentement des problèmes financiers. Le coût de la vie augmente à chaque année (chauffage, électricité, assurance, entretien, etc.).

Pour nous permettre d'équilibrer le budget de la paroisse, il est nécessaire de bonifier les moyens déjà existants de financement, tels que, les quêtes pré autorisées, les enveloppes de quête et la capitation.

Le Conseil de Fabrique est à la recherche d'autres moyens de financement.

Faites-nous part de vos idées pour aider notre église.

Le Conseil de Fabrique,
Lorraine Fortin, secrétaire : (418) 346-5383

